

LAURENAN



LAORENAN

BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2020

Mot du Maire:

Chères concitoyennes et concitoyens,

C'est avec beaucoup d'émotion que je revêts cette écharpe tricolore, symbole de notre République.

Je remercie le conseil d'avoir bien voulu me la confier et je promets de faire tout mon possible pour être fidèle à nos engagements de campagne.

Tout d'abord, je remercie mes colistiers qui ont mené une campagne constructive, solidaire et motivée sans compter leur temps ni leur énergie. Ce qui a conduit à une victoire de notre liste «Laurenan, aujourd'hui vers demain ». J'en retire donc pour ma part beaucoup de satisfaction et de fierté.

Merci aussi à toutes celles et ceux, qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont crus en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections.

Le pouvoir légitime que viennent de nous octroyer les citoyens n'a jamais été une obsession pour aucun de nous. Mais, c'est avec une détermination sans faille que mes colistiers et moi-même conduiront les affaires de notre commune.

Je tiens également à saluer Madame Poilâne-Tabart pour ses deux mandats. J'en profite pour accueillir comme il se doit au sein du conseil municipal les candidats élus de sa liste. Le mieux vivre ensemble commence aussi par le respect de chacun. Je présente mes remerciements à toutes les personnes qui se sont déplacées aux urnes et qui ont pu exprimer leurs choix démocratiques quels qu'ils soient, malgré le contexte sanitaire actuel Nous savons la tâche difficile, mais épanouissante, et nous comptons vivement sur l'implication d'un maximum de personnes pour retrouver la cohésion d'un passé pas si lointain, qui a conduit notre commune à accomplir de grands projets, qui ont rayonnés bien au-delà de notre territoire. Je tiens à confirmer que nous continuerons les projets en cours tout en y apportant, peut-être les modifications nécessaires. Un autre point nous tient à cœur : celui de redynamiser nos relations de travail avec les communes environnantes, ainsi qu'avec la LCBC. Nous avons à charge de ne pas vous décevoir. Je serai, par conséquent, le maire de tous les citoyens de Laurenan.

Pascal ROUXEL, Maire

LA COMMUNE

NOUVEAU CONSEIL ELU LE 28 JUIN 2020



De gauche à droite : Valérie BARBE, Olivier RIVALLAN 1^{er} adjoint, Yoan DANIEL, Dominique ROUXEL 3^{ème} adjointe, Françoise NIVET, Pascal ROUXEL maire, Rémy CAILLIBOTE, Jean-René GUEHENNEUX 2^{ème} adjoint, Evelyne LORAND, Fabienne RIVALLAN 4^{ème} adjointe, Emmanuelle BILLARD, Anne LE MEE, Valérie POILANE-TABART, Sonia RAULT. Absent sur la photo Vincent DABOUDET.

COMMISSIONS:

Finances	Pascal ROUXEL, Olivier RIVALLAN, Jean-René	
	GUEHENNEUX, Fabienne RIVALLAN, Evelyne	
	LORAND, Yoan DANIIEL, Vincent DABOUDET,	
	Valérie POILANE-TABART	
Personnel	Pascal ROUXEL, Olivier RIVALLAN, Dominique	
	ROUXEL	
Affaires scolaires et enfance	Pascal ROUXEL, Fabienne RIVALLAN, Valérie BARBE,	
	Evelyne LORAND, Emmanuelle BILLARD, Sonia RAULT	
Voirie-matériel	Pascal ROUXEL, Olivier RIVALLAN, Yoan DANIEL,	
	Rémy CAILLIBOTE, Valérie BARBE	
Bâtiments communaux	Pascal ROUXEL, Olivier RIVALLAN, Jean-René	
	GUEHENNEUX, Rémy CAILLIBOTE, Françoise NIVET,	
	Vincent DABOUDET, Valérie POILANE-TABART	
Vie associative, jeunesse et sports	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX,	
	Dominique ROUXEL, Fabienne RIVALLAN	
Communication	Pascal ROUXEL, Fabienne RIVALLAN, Valérie BARBE,	
	Evelyne LORAND	
Affaires culturelles	Pascal ROUXEL, Françoise NIVET, Valérie BARBE	

Accueil, services aux populations, habitat	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX, Fabienne	
	RIVALLAN, Rémy CAILLIBOTE	
Commission Patrimoine	Pascal ROUXEL, Dominique ROUXEL, Evelyne	
	LORAND, Françoise NIVET, Valérie BARBE	
Commission Agriculture et Bocage	Pascal ROUXEL, Yoan DANIEL, Rémy CAILLIBOTE,	
	Emmanuelle BILLARD, Vincent DABOUDET	
Fleurissement et décoration de Noël	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX,	
	Dominique ROUXEL, Françoise NIVET, Anne LE MEE,	
	Sonia RAULT	
Membres du CAO	Président : Pascal ROUXEL	
	Membres et suppléants :	
	Jean-René GUEHENNEUX – Yoan DANIEL	
	Olivier RIVALLAN – Fabienne RIVALLAN	
	Valérie POILANE-TABART – Sonia RAULT	
Columbarium – Cimetière	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX	
CCAS	Pascal ROUXEL, Dominique ROUXEL, Françoise	
	NIVET, Valérie BARBE, Anne LE MEE, Sonia RAULT	
Commission communale des impôts	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX et	
directs	propriétaires de biens fonciers	
Contrôle des listes électorales	Emmanuelle BILLARD	

DELEGATIONS EXTERIEURES

Loudéac Communauté Bretagne Centre	Titulaire : Pascal ROUXEL	
	Suppléant : Olivier RIVALLAN	
Office culturel	Titulaire : Valérie BARBE	
	Suppléant : Françoise NIVET	
GIP Hardouinais-Mené	Titulaire : Dominique ROUXEL	
	Suppléant : Evelyne LORAND	
Syndicat de la Vieille Lande	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX, Yoan	
	DANIEL	
Grand Bassin de l'Oust	Titulaire : Yoan DANIEL	
	Suppléant : Olivier RIVALLAN	
Syndicat départemental d'énergie	Titulaire : Jean-René GUEHENNEUX	
	Suppléant : Fabienne RIVALLAN	
Elu « association du souvenir Français »	Pascal ROUXEL	
et aux commémorations et		
correspondant à la défense		
Délégation formation	Dominique ROUXEL	
Correspondant sécurité routière	Titulaire : Olivier RIVALLAN	
	Suppléant : Dominique ROUXEL	
CNAS	Valérie BARBE	
COVID	Titulaire : Dominique ROUXEL	
	Suppléant : Rémy CAILLIBOTE	
Bruded	Jean-René GUEHENNEUX	

1^{ER} CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2020

Tous les conseillers étaient présents. Excusée Anne LE MEE (a donné pouvoir de vote à Vincent DABOUDET)

Les Taux et le budget primitif 2020 ont été votés :

- Taxe foncière :

Sur le bâti : 22.76%Sur le non-bâti : 91.89%

Pas d'augmentation pour 2020 : Voté à l'unanimité

- Budget primitif général commune de Laurenan :

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	Reports 2019	BP 2020	TOTAL 2020
Transfert solde positif assainissement		15 583.98	15 583.98
Emprunts et dettes assimilées		33 100.00	33 100.00
Subvention budget lotissement versée		61 900.00	61 900.00
Participations projet éolien (étude)		2 514.00	2 514.00
Immobilisations corporelles		4 000.00	4 000.00
Programme voirie (LCBC)		76 500.00	76 500.00
Acquisition de matériel	16 300.00	6 300.00	10 000.00
Autres voirie (chemins)		5 000.00	5 000.00
Médiathèque		7 100.00	7 100.00
Salle des fêtes	175 938.80	149 099.22	325 038.02
Cimetière		2 700.00	2 700.00
Acquisition terrain nu		5 000.00	5 000.00
Travaux de bâtiments	20 000.00		20 000.00
Effacement de réseaux	5 800.00	2 800.00	3 000.00
Ecole		10 000.00	10 000.00
Aménagement bourg / Le châbre	55 000.00		55 000.00
Signalétique (campagne)	30 000.00		30 000.00
Revitalisation bourg	39 400.00		39 400.00
Total général dépenses d'investissement	342 438.80	<mark>363 397.20</mark>	<mark>705 836.00</mark>

INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	Reports 2019	BP 2020	TOTAL 2020
Excédent d'investissement reporté		87 619.05	87 619.05
Dotations fonds et réserves		241 017.48	241 017.48
Salle des fêtes	89 111.00		89 111.00
Revitalisation bourg	70 700.00	63 000.47	133 700.47
Amortissements divers		22 200.96	22 200. 96
Virement section fonctionnement		132 187.04	132 187.04
Total général recettes d'investissement	128 311.00	577 525.00	<mark>705 836.00</mark>

L'amortissement :

Achats biens : 10 ansTravaux : 15 ansVoté à l'unanimité

Résultat de fonctionnement exercice 2019 de 168 536.26€ affecté au budget d'investissement :

Vote: 10 pour et 5 abstentions

Idem pour le vote du budget lotissement et du budget l'Art des choix

Le vote des subventions communales demandées par les associations communales et autres a été **Voté à l'unanimité**.

2ème CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Tous les conseillers étaient présents. Excusée Anne LE MEE (a donné pouvoir de vote à Sonia RAULT)

1- Election Sénatoriale:

Election des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

TITULAIRES	SUPPLEANTES
Jean-René GUEHENNEUX	Françoise NIVET
Pascal ROUXEL	Valérie BARBE
Olivier RIVALLAN	Evelyne LORAND

Titulaires et suppléantes élus par 10 voix pour et 5 blancs

1- Diagnostic des réseaux : inspection télévisuelle

Diagnostic du réseau pluvial avant de refaire la route dans le bourg

Devis: 4320€ ttc SPAC (tarif préférentiel LCBC)

Voté à l'unanimité

2- PLUi-H: avis sur le sujet

Laurenan est classé en zone intermédiaire ce qui signifie la possibilité de construire 13 logements/hectare pour un programme de 10 ans (entre 2020 et 2030).

Une enquête publique sera lancée du 23/09 au 04/11/2020 pour évaluer sur la commune les maisons ou bâtisses d'origine agricole à être rénové en maison d'habitation. Ces bâtiments seront ensuite étoilés ou pas par la LCBC.

C'est pourquoi, il est important de venir déclarer à la mairie, car une fois, le PLUI validé, vous ne pourrez plus rénover ou vendre pour rénovation.

La superficie des constructions des garages et annexes sur un terrain a doublé, elle passe de 30% à 60% de la surface habitable de la maison.

En zone A seront autorisés à construire ou à s'étendre :

- les exploitations agricoles et entreprises sous réserve que ce soit lié à leur activité.
- Toutes activités touristiques avec ou sans hébergement
- Toutes activités sportives, culturelles ou de loisirs
- Tous équipements et infrastructures publics ou d'intérêt collectif (ex : cimetière)

Avis sur le projet favorable à l'unanimité

3- RN 164 secteur Plémet : enquête publique

Une 3^{ème} enquête aura lieu du 25/08 au 25/09/2020

>-L'ECOLE

Conseils d'Ecole

a) effectif

L'effectif 2019-2020 : 91 élèves sans TPS (99 avec)

L'effectif 2020-2021:

- 6 CM2 partent en 6^{ème}

- Arrivés: 2 TPS 11 PS et 4 MS

Avec les quelques départs et arrivées potentiels, l'effectif à la rentrés scolaire sera tout juste de 100 élèves

Nous devrons donc être vigilant et voir se défendre pour garder notre 5^{eme} classe : Il faut demander à nouveau le classement de Laurenan en zone prioritaire (REP). Le niveau de scolarité est bas (constat fait suite aux résultats de l'évaluation nationale des CP)

Le passage en REP permettrait d'avoir des effectifs de classe moindre ce qui favoriserait l'apprentissage.

Le PLUi est aussi un atout avec la possibilité de nouveau logement et donc favoriser l'accueil de nouvelles familles jeunes avec jeunes enfants et futurs enfants.

b) Travaux

- Relance sur les travaux de déplacement du tableau électrique entre les 2 classes.
 Demande des professeurs :
- Achat d'un banc pour une classe pour le rituel des lectures : en attente de devis
- Installation d'une table de pingpong en dur dans la cour : en attente de devis
- Mettre un éclairage au-dessus du tableau dans la classe des CE2 CM1

A vos agendas : Vendredi 18/12/2020 Arbre de Noël de l'Ecole à Gomené

c) Cantine

Une solution de lieu de rechange est en cours pour la cantine.

4- Facturation prestations scolaire (du confinement)

Garderie pendant le confinement pour les enfants des soignants des communes de Laurenan et Gomené.

Montant de la facture 78.60€

Proposition au conseil : prise en charge de la totalité de la facture.

Voté à l'unanimité

5- Autres

Courrier de la classe spécialisée de Loudéac

Un élève de Laurenan y est scolarisé

Participation obligatoire de la commune d'un montant de 505€/ élève

Montant à payer : 505€ pour la commune de Laurenan

Voté à l'unanimité



Evènements au RPI du NINIAN

Association Don du Sang du Mené



L'association des donneurs de sang du pays du Mené (Jean-René GUEHENNEUX président accompagné des vice-présidentes Nadine CHEVALIER et Brigitte OLIVE) est venue rendre visite aux élèves de CM2 de l'école de Laurenan. Outre le fait de sensibiliser les enfants au don du sang, cette visite

permis à l'association de remettre des cahiers d'écoliers aux élèves. Ce cahier, ludique et instructif, comporte en couverture un quizz sur l'importance de la transfusion sanguine et en page intérieure « pourquoi et comment donner son sang ».

Les enfants ainsi que leurs professeurs, ont particulièrement apprécié cette journée.

(Cette opération a été organisée dans toutes les écoles du mené et dans les 2 écoles de Ménéac.)



Association des parents d'élèves

- L'Association des parents d'élèves du RPI a organisé un apéritif de fin d'année sous le boulodrome de Laurenan pour remercier les professeurs des écoles de Laurenan et Gomené pour leur implication pendant cette année scolaire.
- La municipalité se joint à l'APE pour féliciter l'équipe enseignante ainsi que tout le personnel de la commune pour leur travail en ces temps difficiles. La collaboration étroite entre les différents



intervenants a permis une gestion de qualité du suivi pédagogique pendant et après le confinement.

Collecte de journaux

A compter du 01^{er} juillet dernier, la collecte de journaux dans les bacs mis à votre disposition, dans les deux écoles du RPI du Ninian n'est plus possible. En effet, la société VEOLIA avec laquelle l'APE avait un contrat de collecte, a résilié ce dernier pour cause de la fermeture des marchés mondiaux. Les habitants devront désormais utiliser les bacs jaunes.

> INFORMATIONS DIVERSES

COVID-19

Après une stabilité de la pandémie, le coronavirus circule de nouveau activement en Bretagne. Nous devons restez vigilant. Depuis le lundi 20 juillet, le port du masque est obligatoire, pour toute personne de 11 ans et plus, dans tous les lieux publics clos en complément des gestes barrières. Le non-port du masque dans les lieux publics clos ou les transports en commun est sanctionné par une amende de 135 Euros. Les personnes vulnérables seules, isolées sont invitées à prendre contact avec le secrétariat de mairie. Des membres de la commission CCAS peuvent leur venir en aide. Toute personne ayant connaissance d'un habitant isolé, dans le besoin doit le signaler en mairie.

Remplacement des compteurs électriques sur la commune

ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, va procéder au remplacement des compteurs électriques. Ce remplacement de compteurs s'inscrit dans le cadre de la modernisation du réseau public de distribution qui est nécessaire pour réussir la transition énergétique tout en garantissant un acheminement et une distribution de l'électricité de qualité pour tous. Avec ce nouveau compteur, Enedis vous accompagne dans votre politique énergétique : maîtrise des consommations, production locale d'énergies renouvelables.

Le changement de compteur prévu par l'article L341-4 du code de l'énergie est gratuit et n'entraîne aucune modification des termes de votre contrat avec votre fournisseur d'électricité.

Vous avez certainement reçu un courrier d'Enedis pour vous informer de l'installation de ce nouveau compteur. Vous serez contacté dans un second temps, par l'entreprise mandatée par Enedis.

Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « PARTENAIRE LINKY ».

> RECOMMANDATIONS ET INCIVILITES

Message de la LCBC pour la collecte des ordures ménagères

SECTEUR 1

Depuis le démarrage de la nouvelle collecte (le 2 mars 2020), nous constatons lors de la collecte la présence d'anciens conteneurs, de conteneurs débordants, de sacs au sol, des conteneurs mal positionnés et des erreurs de tri.

A compter du 27 juillet prochain, ces bacs ne seront plus collectés.

Les personnes non équipées de nouveaux conteneurs individuels doivent contacter au plus vite le N° Vert, au 0 805 95 29 31. La collecte ne sera plus assurée pour les foyers non équipés.

Dépôts sauvages

Lorsque l'on circule sur la D22, au lieu-dit « Quévran », il n'est pas rare de constater des dépôts de bouteilles ou des morceaux de verre voire même des déchets de autres natures déposés près des containers. Durant le déconfinement, des sacs poubelles de déchets ont été abandonnés, jetés à cet endroit. A cet emplacement, sont mis à disposition des containers pour récupérer le verre et le recyclage des vêtements. Lorsque ceux-ci sont saturés, il est interdit de déposer aux abords des points de tri. De même il est interdit d'abandonner, de jeter des objets, des sacs poubelles, matériaux sur les endroits publics ou privés. Toute personne ayant déposé, déversé, des déchets, ordures en dehors des contenants prévus à cet effet sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^e classe. (article du code pénal ci-dessous)

Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et d'occasionner d'éventuels accidents. Le nettoyage des dépôts sauvages a également des conséquences financières.

« Ensemble, préservons l'environnement ».

Article R632-1

• Modifié par <u>Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007 - art. 4 JORF 28 septembre 2007</u>

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.

> INFOS PRATIQUES

La mairie est ouverte au public les jours suivants : Lundi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30 Mercredi de 8H30 à 12H30 Vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30. 02 96 25 67 00

> La médiathèque est ouverte : Le mercredi et le vendredi de 13H30 à 16h

Nouvelles règles de la médiathèque :

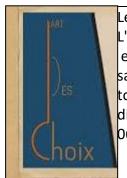
Le port du masque est obligatoire dès 11 ans.

Il faudra se nettoyer les mains avec la solution hydro-alcoolique pour avoir accès à l'intérieur .

La capacité d'accueil sera de 10 personnes simultanément.

L'espace multimédia sera accessible seulement 30 minutes, il est recommandé d'apporter son propre casque ou écouteurs.

Vous pouvez réserver vos ouvrages sur le site : bibliotheques.loudeaccommunaute.bzh et venir les retirer à la médiathèque aux heures d'ouverture.



Le restaurant
L'art des Choix
est ouvert tous les midis
sauf le mercredi, ainsi que
tous les soirs du jeudi au
dimanche inclus.
06 56 17 96 72

Le commerce dépôt de pain Cœur de Bourg sera fermé du 3 au 24 Août (la boulangerie qui fournit le pain sera en congé) seul le retrait des paniers de « Té Commission » aura lieu le jeudi de 16h30 à 18h. L'ouverture du commerce reprendra aux jours et aux heures habituels dès le 25 Août.



INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

Cette rubrique est ouverte à tous les artisans, commerçants et associations. Pour une parution, veuillez contacter la mairie.



Après le confinement, l'EFS compte sur nous pour donner notre sang! Des collectes sont organisées à Merdrignac sur rendez-vous pour respecter les conditions sanitaires liées au COVID 19.

Pour notre prochaine collecte en septembre n'hésitez pas!

Prenez rendez-vous sur le site de EFS: mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

En attendant la mi-septembre avec un événement important à Bublion chez Armor Viande, nous vous proposons une promotion pour vos grillades estivales avec la saucisse à 7,50 Euros TTC le Kg par 10 Kg et 1 Kg offert.

Offre du 1/08 au 15/09 2020

Tél 06 12 35 45 51

A bientôt et prenez soin de vous!

L'équipe Armor Viande.



> ETAT CIVIL

Naissance

Eden WARLOP 5 MAI 2020 « La Hautière »



Décès

André ROUXEL Le 11 JANVIER « Cargouet »

Roger LE RAY Le 23 JANVIER « La Mare aux Canes » Roger RAULT Le 27 JANVIER « 19 rue de l'Argoat »

Michelle FOLLIARD née DUTERTRE Le 17 MARS « La Mare »

Pierre-Yves COLLET Le 25 MAI « La Haie » SAINT VRAN Jean-Claude HAMARD Le 17 JUIN « La Croix Malard »

Robert ROUILLE Le 07 JUILLET « Lérignac » Jeannine POUPIOT née LE LOUP Le 17 JUILLET « Quinhaie »

